

Annexes au présent contrat :

- 1 - Tableau de bord des objectifs et des indicateurs
- 2 - Statuts de la fondation Partage, organigrammes fonctionnel ainsi que liste des membres du Conseil de fondation
- 3 - Plan financier quadriennal 2022-2025
- 4 - Liste d'adresses des personnes de contact
- 5 - Utilisation des armoiries de l'État de Genève
- 6 - Directives transversales de l'État :
 - EGE-02-04 Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées
 - EGE-02-07 Traitement des bénéfices et des pertes

Ces directives sont disponibles sur internet :

<https://www.ge.ch/document/ege-02-04-presentation-revision-etats-financiers-entites-subventionnees-liaf>

<https://www.ge.ch/document/ege-02-07-traitement-benefices-pertes-entites-subventionnees>

Annexe 1 : Tableau de bord des objectifs et indicateurs

Insertion professionnelle		
Objectifs	Indicateurs	Valeurs cibles
1. Permettre à des personnes de reprendre une activité dans la perspective de leur réinsertion professionnelle et se rapprocher du premier marché de l'emploi	1.1 Nombre de personnes sans emploi intégrées aux activités de la fondation par le biais d'un stage	1.1 10 personnes par année
	1.2 Nombre de personnes sans emploi intégrées aux activités de la fondation par le biais d'une activité de réinsertion (AdR)	1.2 2 personnes par année
	1.3 Nombre de personnes sans emploi intégrées aux activités de la fondation par le biais d'un Emploi de solidarité (EdS)	1.3 36 personnes par année en moyenne
	1.4 Nombre de jeunes accueillis en exécution de peines de travaux d'intérêt général (TIG)	1.4 4 jeunes par année en moyenne
	1.5 Nombre d'adultes accueillis en exécution de peine de travaux d'intérêt général (TIG/SPI)	1.5 2 adultes par année en moyenne
	1.6 Nombre d'heures total de formations dispensées pour les personnes accueillies dans le cadre de leur projet professionnel	1.6 1'000 heures par année
	1.7 Nombre de formations offertes par personne accueillie dans le cadre de leur projet professionnel	1.7 10 formations par année en moyenne
	1.8 Taux de satisfaction des personnes accueillies dans le cadre de leur projet professionnel	1.8 100 %
2. Permettre à des personnes sans emploi à s'insérer professionnellement de manière durable	2.1 Nombre de personnes suivies étant parvenues à décrocher un emploi (contrat à durée indéterminée ou déterminée) à l'extérieur de la fondation	2.1 4 personnes par année en moyenne
	2.2 Nombre de personnes suivies intégrées à la fondation avec un contrat de travail à durée indéterminée	2.2 15 collaboratrices.teurs au marché ordinaire + 36 collaboratrices.teurs en emploi de solidarité

Redistribution de denrées alimentaires - lutte contre la précarité		
Objectif	Indicateurs d'efficacité	Valeurs cibles
3. Favoriser une alimentation saine et variée pour les personnes et familles se trouvant en situation de précarité	3.1 Nombre de personnes en situation de précarité ayant bénéficié de l'aide alimentaire et de produits de première nécessité	3.1 250 personnes par semaine sur les six premiers mois de l'année 2022
	3.2 Nombre de lieux dans lesquels les denrées alimentaires récoltées sont livrées en vrac pour la préparation de repas et/ou collations (etc.)	3.2 73 lieux de distribution
	3.3 Nombre total de partenaires auxquels les denrées reconditionnées et valorisées sont livrées à destination de personnes et familles en situation de précarité	3.3 12 partenaires
	3.4 Nombre de collectes de denrées organisées auprès de la population	3.4 2 collectes annuelles du Samedi du partage (juin et novembre)
Gestion de la fondation		
Objectif	Indicateurs	Valeurs cibles
4. Tenir une comptabilité des états financiers conforme aux normes légales	4.1 Nombre de réserves de l'organe de contrôle	4.1 0 réserve par année

Annexes 2 :

Statuts de la fondation Partage, organigramme et liste des membres de l'organe supérieur de décision (Conseil de fondation)



**STATUTS de la
Fondation PARTAGE**

**TITRE PREMIER - DENOMINATION, SIEGE, DUREE,
BUT**

Article 1 - Dénomination et surveillance

Il est constitué, sous la dénomination de "**Fondation PARTAGE**" (ci-après : "la fondation"), une fondation régie par les présents statuts et subsidiairement par les articles quatre-vingt et suivants du code civil suisse.

La fondation est inscrite au registre du commerce et soumise à la surveillance de l'autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance.

Article 2 - Siège

Le siège de la fondation est situé dans le canton de Genève.

Article 3 - Durée

La durée de la fondation est indéterminée.

Article 4 - But

La fondation a pour buts, dans le canton de Genève, de :

- a. soutenir les associations et services sociaux dans leurs actions d'aide aux personnes ou familles dans le besoin;

- b. offrir une solution globale et concertée pour une récupération et une redistribution coordonnées, économiques et solidaires des denrées alimentaires, des produits d'hygiène et de tous produits ou déchets valorisables;
- c. maintenir dans un cycle d'utilisation solidaire des denrées alimentaires, des produits d'hygiène, des équipements et des déchets valorisables en offrant aux particuliers, producteurs, grossistes, commerçants et services spécialisés une solution coordonnée et fiable de récupération, recyclage et réutilisation dans une perspective de développement durable;
- d. offrir des places de travail, de formation et de réinsertion sociale et professionnelle;
- e. développer toute action permettant le renforcement des solidarités;
- f. proposer des prestations et des services à des tiers.

TITRE II - CAPITAL, RESSOURCES

Article 5 - Capital

La fondation est dotée d'un capital initial de dix mille francs (CHF 10'000.—).

Article 6 - Ressources

Les ressources de la fondation sont les revenus de ses avoirs et de ses activités, ainsi que tous les dons, legs, subventions et autres attributions, de quelque nature que ce soit,

qu'elle recevra, mais que le conseil de fondation est libre de refuser.

Les biens de la fondation doivent être placés conformément aux éventuelles dispositions légales en la matière.

TITRE III - CONSEIL DE FONDATION

Article 7 - Nomination, organisation

La fondation est administrée par un conseil de fondation (ci-après : "le conseil de fondation") composé de cinq (5) à douze (12) personnes physiques.

Les premiers membres du conseil de fondation sont désignés par les fondateurs.

Les membres du conseil de fondation sont nommés pour une période de quatre (4) ans; puis leur mandat est renouvelable.

Le conseil de fondation se renouvelle par cooptation, la décision y relative devant être prise à la majorité des deux tiers (2/3) de tous les membres présents ou valablement représentés.

Le conseil de fondation s'organise. Il désigne en particulier un bureau. Le conseil de fondation désigne au moins un/une président/e, un/une vice-président/e, un/une trésorier/e et un/une secrétaire, ces fonctions ne pouvant pas être cumulées. Ces mandats sont en principe de quatre (4) ans, renouvelables.

Le conseil de fondation peut prononcer l'exclusion de l'un de ses membres, à la majorité des deux tiers (2/3) de tous les membres présents ou valablement représentés.

Les éventuels employés rémunérés de la fondation ne peuvent siéger au conseil de fondation qu'avec une voix consultative.

Les membres du conseil de fondation agissent bénévolement et ne peuvent prétendre qu'à l'indemnisation de leurs frais effectifs et de leurs frais de déplacement. Pour les activités qui excèdent le cadre usuel de la fonction, chaque membre du conseil de fondation peut recevoir un dédommagement approprié.

Les membres du conseil de fondation doivent apporter les compétences utiles à la mise en œuvre des buts, en particulier en matière financière, juridique, mais aussi de gestion, de rapports avec les donateurs, les bénéficiaires, les bénévoles et la Cité. En cas de choix d'un nouveau membre ces critères sont essentiels.

Article 8 - Compétences

Le conseil de fondation est seul compétent pour gérer et administrer la fondation et ses biens, et prend toutes les décisions nécessaires ou utiles à l'accomplissement du but.

Le capital et les revenus de la fondation peuvent être utilisés en tout temps, selon l'appréciation du conseil de fondation.

Le conseil de fondation, sous réserve de ses tâches inaliénables, peut déléguer à un ou plusieurs tiers la gestion des biens de la fondation et son administration courante.

Le conseil de fondation peut constituer tout groupe de travail utile à la mise en œuvre du but.

Sous les réserves qui précèdent, le conseil de fondation est invité à utiliser les avoirs de la fondation conformément à son but.

Article 9 - Séances

Le conseil de fondation se réunit aussi souvent que les affaires de la fondation l'exigent, mais au moins une fois par année, et chaque fois que trois de ses membres en font la demande motivée au président du conseil de fondation.

Les séances du conseil de fondation sont présidées par le président, à défaut par le vice-président ou à défaut par un autre membre du conseil de fondation désigné à cet effet par le Président.

Article 10 - Convocations

Sauf cas d'urgence, les convocations sont adressées aux membres du conseil de fondation par écrit (y compris par voie électronique), au moins quinze jours à l'avance, avec indication de l'ordre du jour.

Article 11 - Décisions, procès-verbaux

La moitié au moins des membres du conseil de fondation doit être présente pour que celui-ci puisse valablement délibérer.

Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil de fondation est à nouveau convoqué et peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents, ce que la convocation précisera.

Le conseil de fondation prend ses décisions à la majorité absolue des membres présents. Toutefois, en cas d'égalité des voix, celle du président de la séance est prépondérante.

L'accord écrit (y compris par voie électronique) de tous les membres du conseil de fondation équivaut à une décision régulièrement prise en séance.

Il est tenu procès-verbal des décisions du conseil de fondation, signé par le président de la séance et le secrétaire ou un autre membre du conseil de fondation, et approuvé lors de la séance suivante.

Article 12 - Représentation

Le conseil de fondation représente valablement la fondation vis-à-vis des tiers.

Il peut conférer une signature collective à deux de ses membres, voire à des tiers.

Article 13 - Responsabilité

Seule la fortune de la fondation répond des obligations de celle-ci.

Les membres du conseil de fondation ne répondent ni personnellement ni sur leurs biens des dettes de la fondation.

Article 14 - Règlements internes

Le conseil de fondation peut édicter et modifier en tout temps les règlements internes qu'il juge utiles, avec l'obligation de les communiquer pour approbation à l'autorité de surveillance.

TITRE IV - ORGANE DE REVISION ET COMPTABILITE

Article 15 – Obligation - Eligibilité

Le conseil de fondation élit l'organe de révision, qui peut être une personne physique ou morale.

L'organe de révision doit être indépendant et répondre aux exigences de la loi.

Il est élu pour une période d'une année, et est rééligible dans les limites de la loi.

L'autorité de surveillance peut dispenser la fondation de désigner un organe de révision.

Article 16 - Attributions

L'organe de révision vérifie annuellement la comptabilité et la situation patrimoniale de la fondation et établit un rapport à l'attention du conseil de fondation.

Il transmet à l'autorité de surveillance une copie du rapport de révision ainsi que de l'ensemble des communications importantes adressées à la fondation.

Article 17 - Exercice comptable

L'exercice comptable correspond à l'année civile, le premier prenant fin le trente et un décembre deux mil seize.

Article 18 - Comptabilité et comptes annuels

La fondation doit tenir une comptabilité. Les dispositions du Code des obligations relatives à la comptabilité commerciale et à la présentation des comptes sont applicables par analogie.

A cet effet, les comptes annuels, consistant en un bilan, un compte de pertes et profits et de l'annexe, sont établis à la fin de chaque exercice.

TITRE V - MODIFICATION DES STATUTS ET LIQUIDATION

Article 19 - Modification des statuts

Toute modification des statuts nécessite une décision de l'autorité de surveillance, à la requête du conseil de fondation.

Article 20 - Dissolution

L'autorité compétente prononce la dissolution de la fondation, sur requête ou d'office, lorsque :

1. le but de la fondation ne peut plus être atteint et que la fondation ne peut être maintenue par une modification de l'acte de fondation, ou
2. le but de la fondation est devenu illicite ou contraire aux mœurs.

Article 21 - Liquidation

En cas de dissolution de la fondation, le conseil de fondation fonctionnera comme organe de liquidation, sauf décision contraire de l'autorité de surveillance.

Aucune mesure ne pourra être prise sans l'accord préalable exprès de l'autorité de surveillance.

En cas de dissolution de la fondation, l'actif disponible sera entièrement attribué à une institution poursuivant un but analogue à celui de la fondation et bénéficiant de l'exonération de l'impôt.

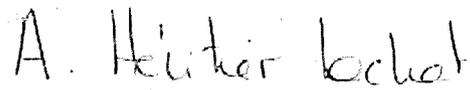
En aucun cas les biens de la fondation ne pourront retourner aux fondateurs ou à leurs héritiers ni être utilisés à leur profit, en tout ou partie et de quelque manière que ce soit.

Genève, le 13 juin 2018.

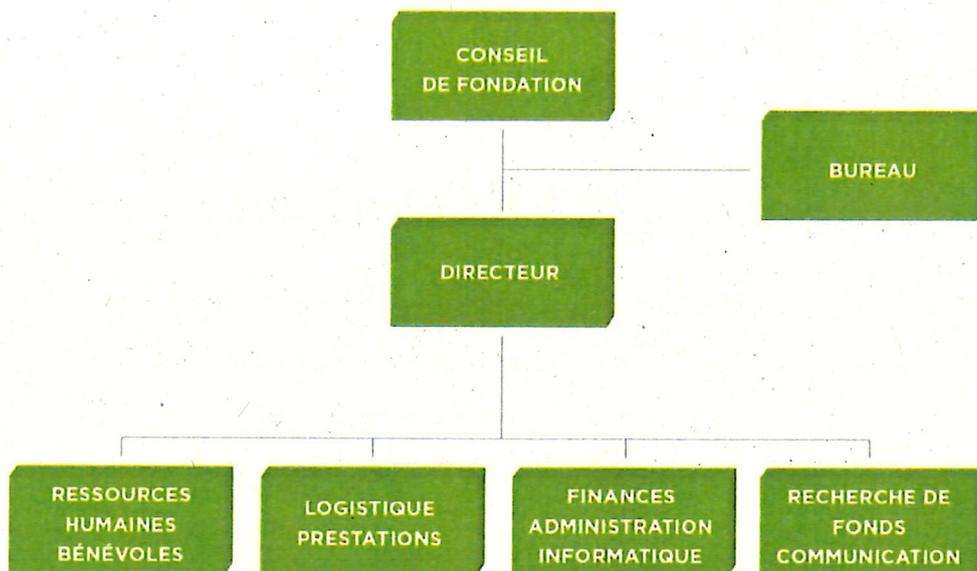

Charles-Gregory BEER :


Conrad AEBY :


Rémy MATHIEU :


Anne HERITIER LACHAT :

Organigramme de la fondation Partage



Liste des membres de l'organe supérieur de décision (Conseil de fondation)



Conseil de fondation 2021

Charles Beer*, Président / *Chargé de cours - HES-SO Genève*

Conrad Aeby*, Vice-président / *Consultant indépendant*

Rémy Mathieu*, Trésorier* / *Directeur financier - HUG*

Sarah Busca Bonvin, Secrétaire* / *Avocate*

Alain Bolle, *Directeur - CSP Genève*

Lionel Brasier, *Directeur Assortiments & Filières - Société coopérative Migros Genève*

Dominique Burger, *Avocate associée*

Fabrice Eggly, *Directeur de la Communication & des Relations Extérieures - m3 GROUPE*

Charly Galley, *Retraité*

Claude Ehretsmann, *Adjoint à la Direction affaires publiques - Procter & Gamble Europe*

Anne Héritier Lachat / *Présidente du conseil d'administration - Hospice général*

Bénédicte Montant, *Architecte*

Les membres du Conseil sont bénévoles et élus pour une période de 4 ans.

**membres du bureau*

Annexe 3 :
Plan financier pluriannuel

FONDATION PARTAGE : Plan financier quadriennal

En francs suisses	BUDGET		BUDGET			
	2021	PROJETE 2021	ESTIME 2022	ESTIME 2023	ESTIME 2024	ESTIME 2025
Charges d'exploitation						
Charges directes des activités	39 100	39 100	52 740	53 267	53 800	54 338
Compléments alimentaires, produits manquants	9 200 000	8 800 000	6 700 000	6 400 000	6 100 000	5 800 000
Charges de personnel	3 311 660	2 935 935	3 437 680	3 485 418	3 506 272	3 546 345
- Salaires MO	938 000	935 000	1 114 000	1 132 000	1 151 000	1 169 000
- Salaires EDS	1 746 000	1 515 000	1 682 000	1 698 820	1 715 808	1 732 966
- Charges sociales	465 660	426 700	481 780	486 598	491 464	498 378
- Indemnités civiles	48 000	48 000	48 000	48 000	48 000	48 000
- Autres	114 000	11 235	111 900	100 000	100 000	100 000
Charges de locaux	187 520	137 520	712 614	712 614	712 614	712 614
Achat, Entretien, réparations machines et équipement	224 521	188 018	221 560	222 000	222 000	222 000
Frais de véhicules	261 200	262 880	446 600	451 086	455 577	460 132
Charges de fonctionnement	286 886	291 885	294 354	297 297	300 270	303 273
Recherche de fonds, communications et manifestations	172 000	172 000	179 000	180 000	180 000	230 000
Amortissements	46 105	55 380	105 820	80 000	60 000	40 000
Total charges d'exploitation	13 728 992	10 682 716	12 160 368	11 881 663	11 690 633	11 388 702
Produits d'exploitation						
Recettes contractuelles acquises						
Prestations de services	188 000	174 600	60 000	90 000	90 000	90 000
Part. cant. emplois solidarité	1 487 016	1 443 952	1 641 000	1 657 410	1 673 984	1 690 723
Recettes divers (intérêts, remboursements etc...)	12 350	119 701	500	500	500	500
Total recettes contractuelles acquises	1 687 366	1 738 253	1 701 500	1 747 910	1 784 484	1 781 223
Dons acquis (ou réalisés)						
Dons non affectés	100 000	2 188 000	-	-	-	-
Subvention Ville de Genève	423 200	423 200	423 200	423 200	423 200	423 200
Dons potentiels (ou à réaliser)						
Dons non affectés			2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Etat de Genève - contrat de prestations			550 000	550 000	550 000	550 000
Dons communes		100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
LORO achat produits manquants	3 200 000	3 200 000	3 200 000	2 900 000	2 600 000	2 300 000
Divers fonds achat produits manquants		772 579	2 608 814	3 210 553	3 242 850	3 404 279
ITI Fonds divers Projets	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
Fonds fonctionnement	1 340 000		1 340 000	670 000	670 000	670 000
Réserve fonds fonctionnement		1 942 378				
Autres fonds divers		124 618				
Investissements						
Fonds couverture amortissements	46 105	43 690	98 854	80 000	60 000	40 000
Total dons acquis (ou réalisés)	5 289 305	8 944 483	10 488 888	10 083 763	9 798 050	9 837 479
TOTAL RECETTES A TROUVER	6 782 321	-				
Total des produits d'exploitation	13 728 992	10 682 716	12 170 368	11 831 663	11 690 633	11 418 702
Résultat net	-	-	20 000	-30 000	-30 000	80 000

Annexe 4 :

Liste d'adresses des personnes de contact

Office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales	Nadine Mudry Directrice du pôle insertion Rue de Lyon 89-91 1203 Genève Tél : 022 546 51 66 Fax : 022 546 96 40
Service financier du département de la cohésion sociale	Marc Brunazzi Directeur administratif et financier Rue Hôtel-de-Ville 6 1204 Genève Tél : 022 327 92 38 Fax : 022 546 54 40
Le bénéficiaire Fondation Partage	Charles Beer Président de la Fondation Partage Adresse postale : Fondation Partage, 19A Route de la Galaise, 1228 Plan-les-Ouates Tél : 079 251 99 45 email : charles.beer@bluewin.ch
	Marc Nobs Directeur de la Fondation Partage Adresse postale : Fondation Partage, 19A Route de la Galaise, 1228 Plan-les-Ouates Tél : 079.261.25.78 / 022.552.27.35 email : marc.nobs@partage.ch

Annexe 5 :

Utilisation des armoiries de l'État de Genève

Principes généraux

- Les départements n'ont pas de logo propre. Ils utilisent tous les armoiries de l'État.



- L'écusson et le texte sont indivisibles.

Utilisation des armoiries de l'État par des entités subventionnées par le département de la cohésion sociale

Sous réserve de l'interdiction faite de l'utilisation des armoiries publiques par l'article 31, alinéa 3 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982 (LEDP ; A 5 05)¹, les supports de communication (affiches, affichettes, flyers, rapports d'activité et autres brochures) des entités subventionnées doivent nécessairement faire référence au soutien qui leur est apporté.

Cette référence peut se faire de 2 manières :

1. armoiries de l'État avec la mention "Avec le soutien de :"
2. texte seul : "Avec le soutien de la République et canton de Genève"

De préférence, on optera pour la solution 1 (armoiries).

Emplacement des armoiries ou du texte :

- pour les affiches, affichettes, flyers : en bas à droite
- pour les brochures, rapports et autres : 4^e de couverture, en bas à droite. Pour des raisons graphiques, il est possible de faire l'insertion en 2^e de couverture, en bas à droite.

La cellule communication du secrétariat général du département fournit les fichiers électroniques des armoiries et valide les bons à tirer des documents sur lesquels elles sont insérées.

Pour toute question ou renseignement complémentaire, s'adresser à la cellule communication du secrétariat général : Henri Della Casa, secrétaire général adjoint chargé de la communication (+41 (22) 546 54 32).

¹ Pour tout imprimé, illustré ou non, relatif à une opération électorale et destiné à être diffusé ou exposé à la vue du public, l'article 31, alinéa 3 LEDP stipule que « l'utilisation des armoiries publiques, y compris sur des supports électroniques, est interdite sauf pour les communications officielles » (i.e. les supports de communication émanant du Conseil d'Etat, de la chancellerie d'Etat et de leurs services).

Annexe 6 : Directives transversales de l'État :

- EGE-02-04 Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées
- EGE-02-07 Traitement des bénéfices et des pertes

Ces directives sont disponibles sur internet :

<https://www.ge.ch/document/ege-02-04-presentation-revision-etats-financiers-entites-subventionnees-liaf>

<https://www.ge.ch/document/ege-02-07-traitement-benefices-pertes-entites-subventionnees>

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Bérán SA
Rue de la Corratierie 26
Case postale
1211 Genève 1
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892

BfB

**Fondation PARTAGE
Plan-les-Ouates**

Exercice 2021

Rapport de l'organe de révision
sur le contrôle restreint au Conseil de fondation

Comptes annuels

Le 26 mars 2022

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA
Rue de la Corrairie 26
Case postale
1211 Genève 1
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892

BfB

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
au Conseil de fondation de la

Fondation PARTAGE
Plan-les-Ouates

Genève, le 26 mars 2022
5/als/16

Messieurs,

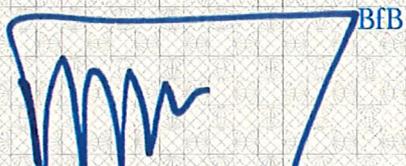
En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de variation des capitaux, tableau de financement et annexe) de la Fondation PARTAGE, Carouge pour l'exercice 2021, arrêté au 31 décembre 2021.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux RPC fondamentales, à la norme Swiss GAAP RPC 21, aux prescriptions de la Fondation ZEWO, aux exigences légales et aux statuts incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats conformément aux RPC fondamentales, à la norme Swiss GAAP RPC 21 et aux prescriptions de la fondation ZEWO, et que ces derniers ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA



Jean-Paul TRIBOULET
Expert-réviser agréé
Réviser responsable



Jessica SAUTIER
Experte-réviser agréée

Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- bilan
- compte de résultat
- tableau de variation des capitaux
- tableau de financement
- annexe

INFORMATION



Ce document a été
signé électroniquement.
Merci de me scanner

Fondation PARTAGE

Bilan
 Au 31 décembre 2021
 Opérations du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021
 (Avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent)

		31.12.2021 CHF	31.12.2020 CHF
ACTIFS			
	<i>Note</i>		
Actifs circulants			
Liquidités	2.1	10'387'487	5'038'589
Débiteurs		31'972	36'056
Comptes de régularisation actifs	2.2	182'690	382'580
Créance à court terme		0	1'700'000
Total actifs circulants		10'602'149	7'157'225
Actifs immobilisés			
Garanties		5'014	5'012
Immobilisations financières		200	200
Aménagement locaux Tourbillon	2.3	121'981	0
Autres immobilisations corporelles	2.3	62'503	42'389
Immobilisations incorporelles	2.3	5'245	18'146
Total actifs immobilisés		194'943	65'747
TOTAL DES ACTIFS		10'797'092	7'222'972
PASSIFS			
Engagements à court terme			
Dettes résultant de livraisons et de prestations	2.4	450'008	356'204
Rémunérations et charges sociales dues		14'256	534
Comptes de régularisation passifs	2.5	3'739'555	138'556
Provisions	2.6	46'920	28'850
Total des engagements à court terme		4'250'739	524'144
Capital des fonds			
Fonds affectés disponibles pour dépenses		1'586'954	1'945'528
Fonds affectés disponibles pour développement		1'560'531	1'826'604
Fonds produits différés pour couvrir amortissements		188'616	57'044
Total des fonds affectés		3'336'101	3'829'176
Capital de l'organisation			
Capital de base		10'000	10'000
Capital libre		313'322	313'322
Réserve fonctionnement		2'886'930	2'546'330
Résultat de l'exercice		0	0
Total fonds propres		3'210'252	2'869'652
TOTAL DES PASSIFS		10'797'092	7'222'972

Fondation PARTAGE

Compte d'exploitation du 1er janvier au 31 décembre 2021
(Avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent)

		31.12.2021	31.12.2020
PRODUITS D'EXPLOITATION	<i>Note</i>		
Donations reçues			
Dons personnes physiques non affectés		1'781'288	1'732'124
Dons entreprises, sponsoring, mécénat		1'470'193	1'813'001
Dons privés et entreprises affectés		3'928'159	785'995
Total des donations reçues		7'179'640	4'331'120
Contributions du secteur public			
Participation Cantonale Emplois de Solidarité		1'300'161	1'347'761
Etat de Genève - subvention affectée		0	5'000'000
Subvention Ville de Genève		423'200	423'200
Dons des Communes	3.1	99'600	142'300
Total des contributions du secteur public		1'822'961	6'913'261
Produits de prestations		175'297	179'926
Autres revenus d'exploitation		109'819	0
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		9'287'717	11'424'307
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel			
Salaires personnel fixe		947'966	816'860
Salaires Emploi de solidarité		1'403'970	1'475'174
Charges sociales		390'543	362'655
Autres frais de personnels		-7'496	58'311
Total Charges de personnel	3.3	2'734'983	2'713'000
Coûts directs des missions			
Compléments alimentaires, emballages, fongibles		5'664'293	5'439'092
Carburants véhicules		18'374	17'576
Equipements de travail		2'171	4'876
Frais de levée des déchets		2'313	0
Total coûts directs des missions		5'687'151	5'461'544
Charges de locaux		156'088	76'018
Achat, entretiens et réparations équipements et installations		189'021	235'416
Assurances, frais et entretien des véhicules		225'626	188'967
Coûts d'administration		184'161	172'495
Recherche de fonds, manifestations et communication		166'349	129'036
Amortissement et dépréciation d'actif		83'443	178'589
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		9'426'822	9'155'065
RESULTAT D'EXPLOITATION		-139'105	2'269'242
RESULTAT FINANCIER		-13'370	-14'190
RESULTAT AVANT VARIATION DU CAPITAL DES FONDS		-152'475	2'255'052
VARIATIONS DES FONDS AFFECTES			
Attribution aux fonds affectés	3.2	-3'928'159	-5'785'995
Utilisation des fonds affectés	3.2	4'421'234	6'077'273
TOTAL VARIATION DES FONDS AFFECTES		493'075	291'278
VARIATIONS DES FONDS PROPRES			
Attribution à la réserve fonctionnement	3.3	-340'600	-2'546'330
TOTAL VARIATION DES FONDS AFFECTES		-340'600	-2'546'330
RESULTAT DE L'EXERCICE		0	0

Fondation PARTAGE

Tableau de variation des capitaux

(Avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent)

2021	Valeur au 1.1.2021 CHF	Attributions 2021 CHF	Utilisations 2021 CHF	Transfert de fonds internes CHF	Valeur au 31.12.2021 CHF
FONDS AFFECTÉS					
<u>Fonds affectés disponibles pour dépenses</u>					
Fonds pour l'achat de denrées	356'749	3'689'419	-4'024'665	0	21'503
Fonds pour achats de matériel	61'425	25'700	-1'425	-25'700	60'000
Fonds pour communication	10'000	0	-10'000	0	0
Fonds affectés pour charges liées à la préparation des cabas	0	11'785	-11'785	0	0
Fonds affectés pour la formation	19'575	1'255	-6'243	0	14'587
Fonds pour fonctionnement	1'497'779	200'000	-178'267	-28'648	1'490'864
Total fonds affectés disponibles pour dépenses	1'945'528	3'928'159	-4'232'385	-54'348	1'586'954
Fonds affectés disponibles pour développement	1'826'603	0	-107'661	-158'411	1'560'531
Total fonds affectés pour dépenses et développement	3'772'131	3'928'159	-4'340'046	-212'759	3'147'485
Total fonds différés pour couvrir amortissements	57'045	0	-81'188	212'759	188'616
Total fonds affectés 2021	3'829'176	3'928'159	-4'421'234	0	3'336'100

Attributions: Dons reçus pour un but déterminé par des tiers et soumis à une restriction d'utilisation.

Utilisations: Prélèvement des fonds pour contribuer aux buts fixés par les donateurs.

Transferts : Les transferts entre fonds sont validés par les donateurs et le Bureau ou Conseil de Fondation, attribué au don non-affecté.

2020	Valeur au 1.1.2020 CHF	Attributions 2020 CHF	Utilisations 2020 CHF	Transfert de fonds internes CHF	Valeur au 31.12.2020 CHF
FONDS AFFECTÉS					
<u>Fonds affectés disponibles pour dépenses</u>					
Fonds pour l'achat de denrées	292'016	5'502'516	-5'437'783	0	356'749
Fonds pour achats de matériel	70'017	0	-8'592	0	61'425
Fonds pour communication	60'000	0	-50'000	0	10'000
Fonds affectés pour charges liées à l'aide alimentaire d'urgence	0	113'400	-113'400	0	0
Fonds affectés pour la formation	0	20'000	-425	0	19'575
Fonds pour fonctionnement	1'642'243	150'080	-294'544	0	1'497'779
Total fonds affectés disponibles pour dépenses	2'064'276	5'785'995	-5'904'744	0	1'945'528
Fonds affectés disponibles pour développement	1'826'603	0	0	0	1'826'603
Total fonds affectés pour dépenses et développement	3'890'879	5'785'995	-5'904'744	0	3'772'131
<u>Fonds produits différés pour couvrir amortissements</u>					
Total fonds différés pour couvrir amortissements	229'575	0	-172'530	0	57'045
Total fonds affectés 2020	4'120'454	5'785'995	-6'077'273	0	3'829'176

FONDS PROPRES

2021	01.01.2021	Attributions	Utilisations	Transferts	Solde 31.12
Capital de Fondation	10'000				10'000
Résultats reportés	313'322	0	0	0	313'322
Réserve fonctionnement	2'546'330	340'600	0	0	2'886'930
Résultat de l'exercice	0	0	0	0	0
Total fonds propres	2'869'652	340'600	0	0	3'210'252

FONDS PROPRES

2020	01.01.2020	Attributions	Utilisations	Transferts	Solde 31.12
Capital de Fondation	10'000				10'000
Résultats reportés	313'322	0	0	0	313'322
Réserve fonctionnement	0	2'546'330	0	0	2'546'330
Résultat de l'exercice	0	0	0	0	0
Total fonds propres	323'322	2'546'330	0	0	2'869'652

Fondation PARTAGE
Tableau de financement

(Avec chiffres comparatifs de l'exercice précédent)

	2021	2020
A. Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation		
Résultat de l'exercice avant attribution aux fonds propres	340'600	2'546'330
Amortissement d'immobilisations corporelles	83'443	178'589
Diminution / (augment.) Créances résultant de prestations	4'084	-6'086
Diminution / (augment.) Comptes de régularisation actifs	199'890	-91'209
Diminution / (augment.) créance	1'700'000	0
(Diminution) / augment. Dettes résultant de prestations	93'804	311'143
(Diminution) / augment. Rémunérations et charges sociales dues	13'722	-883
(Diminution) / augment. Comptes de régularisation passifs	3'600'998	41'660
(Diminution) / augment. Provisions	18'070	450
Utilisation des fonds affectés	-4'421'234	-6'077'273
Attribution aux fonds affectés	3'928'159	5'785'995
Transfert solde fonds affectés à dons	0	
Total Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	5'561'536	2'688'716
B. Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement		
Achat de gerbeurs	-59'773	0
Achat terrain abricotiers en valais	-25'578	0
Aménagement Tourbillon	-127'285	0
Achat logiciel informatique	0	
Diminution / (augment.) de garantie et immobilisations financières	-2	-3
Total flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	-212'638	-3
C. Flux de fonds provenant de l'activité de financement		
Diminution / (augment.) dettes financières	0	0
Total flux de fonds provenant de l'activité de financement	0	0
D. Variation des liquidités	5'348'898	2'688'713
Situation des liquidités		
- Existant au 1er janvier	5'038'589	2'349'876
- Existant au 31 décembre	10'387'487	5'038'589
Variation des liquidités, augmentation / (diminution)	5'348'898	2'688'713

Les liquidités comprennent les caisses, comptes courants bancaires et postaux.

Fondation PARTAGE

PLAN DE L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. PRINCIPES DE PRESENTATION DES COMPTES

- 1.1 Principes pour la comptabilisation et la présentation des comptes
- 1.2 Principes d'évaluation

2. EXPLICATIONS RELATIVES AU BILAN

- 2.1 Liquidités
- 2.2 Comptes de régularisation actifs
- 2.3 Immobilisations corporelles et incorporelles
- 2.4 Dettes résultant de livraisons et de prestations
- 2.5 Comptes de régularisation passifs
- 2.6 Provisions à court terme

3. EXPLICATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

- 3.1 Dons des communes
- 3.2 Variation du capital des fonds
- 3.3 Variation des fonds propres
- 3.4 Salaires et charges sociales
- 3.5 Charges administratives, de collecte de fonds et de projets et mission
- 3.6 Prestations reçues à titre gratuit

4. AUTRES INFORMATIONS

- 4.1 Parties liées
- 4.2 Divers

1. PRINCIPES DE PRESENTATION DES COMPTES

1.1 Principes pour la comptabilisation et la présentation des comptes

La Fondation PARTAGE a été créée le 6 avril 2016.

Les états financiers de la Fondation pour l'exercice 2021 ont été établis conformément aux statuts, aux dispositions applicables du Code des Obligations, aux normes SWISS GAAP RPC fondamentales, ainsi qu'à la RPC 21, et également aux prescriptions de la Fondation ZEWO (Bureau central des œuvres de bienfaisance).

Les comptes ont été préparés selon les principes d'une comptabilité d'engagement ; la base d'évaluation des valeurs au bilan est le coût historique. Les montants sont exprimés en francs suisses.

La présentation des états financiers est conforme aux exigences de la Fondation ZEWO (Bureau Central des œuvres de bienfaisance).

La Fondation PARTAGE est domiciliée au 19A route de la Galaise, 1228 Plan-les-Ouates.
CHE-316.980.335 / KGE-2209.

Conseil de Fondation :

Beer Charles-Gregory	Président
Aeby Conrad	Vice-Président
Busca Bonvin Sarah	Secrétaire (en cours d'inscription au RC, actuellement membre)
Mathieu Rémy	Trésorier
Bolle Alain	Membre
Burger Gillioz Dominique	Membre
Brasier, Lionel	Membre
Héritier Lachat Anne	Membre (en cours d'inscription au RC, actuellement secrétaire)
Eggy Fabrice	Membre
Ehretsmann Claude	Membre
Galley Charly	Membre
Montant Bénédicte	Membre

Direction :

Nobs Marc	Directeur
Avrillon Joseph	Responsable logistique
Barman Filomena	Responsable administration et finance
Di Girolamo Iris	Responsable ressources humaines et bénévolat

Rémunération de l'organe dirigeant :

Les membres du Conseil de Fondation ne sont pas rémunérés pour leur fonction et ne perçoivent pas de jetons de présence.

Le montant total des rémunérations versées à la direction (ETP 3.50) s'est élevé à CHF 450'066 en 2021 (CHF 473'368 en 2020, ETP 3.77). La diminution est liée à la réorganisation de l'équipe de direction après le départ en avril 2020 de la Responsable de la Communication.

Personnes habilitées à signer :

Tous les membres du conseil, ainsi que de la direction, ont un pouvoir de signature collective à deux.

1.2 Principes d'évaluation

Les principaux postes du bilan sont évalués comme suit :

- **Liquidités**
Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur nominale.
- **Créances résultant de livraisons et de prestations**
Les débiteurs sont portés au bilan à leur valeur nominale, déduction faite des pertes de valeurs éventuelles.
- **Stock**
L'inventaire du stock de denrées est répertorié régulièrement mais n'est pas valorisé au 31 décembre 2021. En 2021, le volume de marchandises distribué a été de 1788 tonnes (1560 tonnes en 2020).
- **Immobilisations corporelles et incorporelles**
Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition moins les amortissements calculés selon la méthode linéaire, et répartis sur la durée d'utilisation de l'immobilisation, ou sur la durée du bail pour ce qui concerne les locaux. Les taux appliqués sont les suivants :

Equipements	20,00%, soit 5 ans
Camions	25,00%, soit 4 ans
Matériel froid	12,50%, soit 8 ans
Travaux d'aménagement Blavignac	20,00%, soit 5 ans
Logiciels	33.33%, soit 3 ans

Ces valeurs sont assurées par une police ménage commune.

Le seuil d'activation fixé est pour tout montant supérieur à CHF 20'000.-
- **Comptes de régularisation d'actifs et de passifs**
Les comptes transitoires sont déterminés selon le principe de la délimitation des charges et des produits sur l'exercice concerné.
- **Provisions**
Les provisions concernent des engagements probables, fondés sur un événement passé dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais estimables de manière fiable.
- **Fournisseurs et créanciers divers**
Les dettes sont portées au bilan à leur valeur nominale sur la base des factures correspondant à des livraisons ou à des prestations réalisées à la date de bouclage.

- **Capital des fonds**

Les fonds affectés sont des dons reçus pour un but déterminé par des tiers et soumis à une restriction d'utilisation. Ils sont comptabilisés au passif et leur variation est présentée au résultat en tant que « variation des fonds affectés », ainsi que dans le tableau de variation des fonds.

Les fonds affectés reçus pour l'achat d'immobilisations corporelles sont comptabilisés au passif dans des fonds affectés de produits différés. Le montant du passif est diminué chaque année de façon similaire à l'amortissement de l'immobilisation corporelle sous-jacente.

Les principaux postes du compte de résultat sont évalués comme suit :

- **Dons et cotisations**

Les produits provenant de dons et cotisations sont comptabilisés lors de leur encaissement.

- **Subventions**

Les subventions des collectivités publiques sont comptabilisées sur la base des décisions écrites et recommandations adressées à la Fondation.

- **Participation Cantonale Emplois de Solidarité**

Il s'agit de la participation de l'État de Genève aux salaires de collaborateurs de Partage en contrats « d'emplois de solidarité ». Elles sont comptabilisées dans la même période que les charges salariales y relatives.

- **Facturation des activités**

Les recettes des activités de la fondation sont comptabilisées sur la base des prestations facturées. Ces prestations sont soumises à la TVA, aux différents taux forfaitaires accordés par l'administration fédérale des contributions de 3,50%, 4,30%, 5,90% et 6,50%.

2. EXPLICATIONS RELATIVES AU BILAN

2.1 Liquidités

	2021	2020
Caisses	3'029	2'432
CCP	4'389'780	4'043'753
Banque Migros	4'999'988	0
Raiffeisen	994'690	992'404
Total Liquidités	10'387'487	5'038'589

a. La trésorerie inclut notamment des dons reçus d'avance de CHF 3'700'000.--

2.2 Comptes de régularisation actifs

	2021	2020
	CHF	CHF
Produits à recevoir	2'680	336'576
Subventions de commune	2'500	3'000
Dons	0	47'720
Bons-cadeaux	0	260'014
Chauffages	0	21'892
Autres	180	3'950
Charges payées d'avance	180'010	46'004
Assurances et impôts véhicules	19'840	17'945
Assurances, primes année suivante	60'364	6'865
Avance sur salaire	0	3'040
Maintenance logiciels	2'417	9'114
Machines projet déshydratation	96'841	0
Autres, divers	548	9'040
Total comptes de régularisation actifs	182'690	382'580

2.3 Immobilisations corporelles et incorporelles

(En CHF)	Valeurs brutes 31.12.2020	Acquisitions 2021	Valeurs brutes 31.12.2021	Amortis. Cumulés 31.12.20	Amortisse- ments 2021	Amortis. Cumulés 31.12.2021	Valeurs nettes 31.12.2020	Valeurs nettes 31.12.2021
Immobilisations corporelles								
Véhicules Camions	506'441	0	506'441	467'291	29'805	497'096	39'150	9'345
Gerbeurs	0	59'774	59'774	0	6'617	6'617	0	53'157
Mobilier et équipements	195'022	0	195'022	191'783	3'239	195'022	3'239	0
Total Immobilisations corporelles	701'463	59'774	761'237	659'074	39'661	698'735	42'389	62'502
Aménagement								
Locaux Tourbillon	0	127'285	127'285	0	5'304	5'304	0	121'981
Total Aménagement locaux Blavignac	0	127'285	127'285	0	5'304	5'304	0	121'981
Terrains								
Abricotiers	0	25'579	25'579	0	25'578	0	0	1
Total Terrains	0	25'579	25'579	0	25'578	0	0	1
Immobilisations incorporelles								
Logiciel logistique	149'834	0	149'834	131'688	12'901	144'589	18'146	5'245
Total Immobilisations incorporelles	149'834	0	149'834	131'688	12'901	144'589	18'146	5'245
Immobilisations financières								
Immobilisations financières	5'212	2	5'214	0	0	0	5'212	5'214
Total Immobilisations financières	5'212	2	5'214	0	0	0	5'212	5'214
TOTAL IMMOBILISATIONS	856'509	212'640	1'069'149	790'762	57'866	848'628	65'747	194'943

2.4 Dettes résultant de livraisons et de prestations

	2021	2020
	CHF	CHF
Achats marchandises	370'457	320'049
Informatique et téléphonie	979	0
Autres charges de personnel	3'008	0
Prestations techniques à Palexpo	0	24'257
Transport	9'237	5'306
Fournitures de bureau	231	0
Frais déménagement Tourbillon	12'980	0
Machines projet déshydratation	40'711	0
Divers	12'405	6'592
Total dettes résultant de livraison et de prestations	450'008	356'204

2.5 Comptes de régularisation passifs

	2021	2020
	CHF	CHF
Charges à payer		
Estimation révision	12'000	12'000
Coûts civilistes	1'375	8'348
TVA 4ème trimestre	0	3'161
Achat surgélateur	0	20'000
Achat fichier adresses	0	21'116
Honoraires architectes	15'000	4'071
Achats alimentaires	4'563	58'546
Autres	6'617	11'314
Produits constatés d'avances		
Don 2022	3'200'000	0
Don 2022	500'000	0
Total comptes de régularisation passifs	3'739'555	138'556

2.6 Provisions

Les mouvements sur les provisions durant l'exercice 2021 ont été les suivants :

	Au 1.1.	Utilisation de provisions	Dissolution de provisions	Constitution de provisions	Au 31.12.
2021					
Provisions	28'850.00	0.00	0.00	18'070.00	46'920.00
2020					
Provisions	28'400.00	0.00	0.00	450.00	28'850.00

Au 31 décembre 2021 la provision pour heures supplémentaires et vacances a été ajustée et augmentée de CHF 18'070.-, et s'élève à CHF 46'920.-

3. EXPLICATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT**3.1 Dons des Communes**

Les Communes suivantes ont contribué au financement de la Fondation PARTAGE :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	CHF	CHF
Aire-La-Ville	300	300
Anières	10'000	10'000
Avully	0	2'000
Avusy	300	300
Bardonnex	0	0
Bellevue	0	2'000
Bernex	2'000	1'500
Carouge	10'000	30'000
Cartigny	200	0
Céligny	0	250
Chancy	0	0
Chêne-Bougeries	4'000	0
Chêne-Bourg	5'000	5'000
Choulex	0	4'000
Collex-Bossy	0	0
Collonge-Bellerive	5'000	15'000
Cologny	15'000	10'000
Confignon	0	3'750
Dardagny	0	0
Genthod	3'000	6'000
Grand Saconnex	2'000	0
Hermance	0	1'000
Jussy	2'500	3'000
Laconnex	300	100
Lancy	10'000	15'000
Meinier	1'500	2'000
Meyrin	3'000	3'000
Onex	2'000	3'000
Perly-Certoux	0	3'000
Plan-les-ouates	0	1'000
Pregny-Chambésy	5'000	0
Presinge	500	1'000
Puplinge	500	0
Russin	500	3'000
Satigny	3'000	2'500
Soral	0	1'100
Troinex	500	500
Vandoeuvres	10'000	10'000
Vernier	2'000	2'000
Versoix	500	0
Veyrier	1'000	1'000
Total	99'600	142'300

3.2 Variations du capital des fonds

Durant l'exercice 2021, les fonds affectés ont été attribués et utilisés comme suit :

Attribution des fonds affectés :

	2021	2020
Dons affectés attribués à l'achat de denrées alimentaires	3'689'419	5'502'515
Etat de Genève	0	5'000'000
Chaîne du Bonheur	0	100'000
Fondation Didier et Martine Primat	200'000	50'000
Fondation Children Action	83'618	188'232
Caddie pour Tous	0	359
Dons du Samedi du Partage	21'503	158'924
Loterie romande	3'200'000	0
Association Jeanne D'Arc	129'298	0
SV Stiftung	20'000	0
Firmenich SA	35'000	5'000
Dons affectés attribués à la formation	1'255	20'000
Fondation Aletheia	0	20'000
Fondation privée	1'255	0
Dons affectés attribués aux projets de revalorisation	75'700	80
Personnes physiques	0	80
SV Stiftung	50'000	0
Fondation Didier et Martine PRIMAT	25'700	0
Dons affectés aux charges liées à l'Aide alimentaire d'urgence	0	113'400
Lombard Odier	0	50'000
Bank of America	0	45'226
Cargill	0	18'174
Dons affectés attribués à divers	161'785	150'000
JT International SA	150'000	150'000
Bank of America	9'120	0
General Mills	2'665	0
Total attribution aux fonds affectés	3'928'159	5'785'995

Utilisation des fonds affectés :

	2021	2020
Dons affectés utilisés pour l'achat de denrées alimentaires	4'024'665	5'437'782
Etat de Genève	351'749	4'648'251
Loterie romande	3'200'000	292'016
Chaîne du Bonheur	0	100'000
Fondation Didier et Martine Primat	200'000	50'000
Fondation Children Action	83'618	188'232
Caddies pour Tous	0	359
Association Jeanne D'Arc	129'298	0
SV Stiftung	20'000	0
Samedi du Partage	0	158'924
Firmenich SA	40'000	0
Dons affectés utilisés pour l'achat d'équipement	1'425	8'592
Loterie Romande	1'425	8'592
Dons affectés utilisés pour la formation et équipements	6'243	425
Fondation Aletheia	4'988	425
Fondation privée	1'255	0
Dons affectés utilisés aux projets de revalorisation	56'915	17'343
Personnes physiques	6'915	17'343
SV Stiftung	50'000	0
Dons affectés pour la communication	0	50'000
Loterie Romande	0	50'000
Dons affectés aux charges liées à l'Aide alimentaire d'urgence	0	113'400
Lombard Odier	0	50'000
Bank of America	0	45'226
Cargill	0	18'174
Dons affectés pour divers	143'137	277'201
JT International SA	131'352	277'201
Bank of America	9'120	0
General Mills	2'665	0
Total utilisation des fonds affectés pour les dépenses	4'232'385	5'904'743
Utilisation des fonds affectés pour les amortissements	81'188	172'530
Total utilisation des fonds affectés	4'313'573	6'077'273
Réserve affectée déménagement	83'916	0
Réserve affectée recherche et développement	23'745	0
Total utilisation des fonds affectés et réserves	4'421'234	6'077'273

3.3 Variation du capital propre

En 2020, les circonstances exceptionnelles liées à la crise sanitaire ont engendré une augmentation considérable des dons. Une réserve de fonctionnement a été créée avec ces dons dans le but de couvrir les coûts supplémentaires pour les années futures qui sont liés à la crise sanitaire et l'augmentation de nos missions. En 2021, les donations sont restées importantes et la réserve a été augmentée.

3.4 Salaires et charges sociales

Le nombre d'employés ETP est de 39.62 à la fin de l'exercice 2021 (40.37 pour 2020) :

- 29 correspondants aux emplois solidarité (CHF 1'360'521 salaire brut en 2021)
- 10.62 pour le marché ordinaire (CHF 962'757 salaire brut en 2021)

Charges de personnel

	2021	2020
Salaires du personnel et charges sociales	2'774'524	2'702'588
Prestations assurances APG (maternité, maladie, accident)	-61'437	-14'786
Frais de déplacement et représentation	3'075	2'111
Frais de formation du personnel	9'165	3'552
Autres frais de personnel	9'656	19'535
Total Charges de personnel	2'734'983	2'713'000

3.5 Charges administratives, de collecte de fonds et de projets et missions (calculées selon la méthode ZEWO)

		<u>Administration</u>	<u>Collecte de Fonds</u>	<u>Projets et missions</u>
Charges d'exploitation				
Salaires et charges sociales				
Salaires personnel fixe	947'966	371'122	159'151	417'693
Salaires Emploi de solidarité	1'403'970	116'541	0	1'287'429
Autres frais de personnels	383'047	75'598	25'464	281'985
Total salaires et charges sociales	2'734'983	563'261	184'615	1'987'107
Coûts directs des missions				
Compléments alimentaires, emballages, fongibles	5'664'293	0	0	5'664'293
Carburants véhicules	18'374	0	0	18'374
Équipements de travail	2'171	0	0	2'171
Frais de levée des déchets	2'313	0	0	2'313
Total coûts directs des missions	5'687'151	0	0	5'687'151
Charges de locaux	156'088	32'139	10'536	113'414
Achat, entretiens et réparations équipements et installations	189'021	0	0	189'021
Assurances, frais et entretien des véhicules	225'626	0	0	225'626
Coûts d'administration	184'161	184'161	0	0
Recherche de fonds et communication				
Manifestations, événements	53'389	0	53'389	0
Publications et autres charges de communications	112'960	0	112'960	0
Total recherche de fonds et communication	166'349	0	166'349	0
Amortissement et dépréciation d'actif	83'443	0	0	83'443
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	9'426'822	779'561	361'500	8'285'762
Répartition	100%	8.27%	3.83%	87.90%

3.6 Prestations reçues à titre gratuit

Durant l'année 2021, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, les prestations suivantes ont été reçues à titre gratuit par la Fondation PARTAGE. Toutes les prestations reçues à titre gratuit sont mentionnées dans l'annexe.

		2021	2020
Bénévolat	Tri lors du Samedi du Partage et autres activités	440'640	308'760
Etat de Genève	Loyers	164'660	197'592
Fides	Loyers	140'681	0
M3	masques	0	13'398
Palexpo	location salle	332'100	442'800
NOVAE	4259 litres de soupe (3818 litres en 2020)	3'833	3'369
Cheneviers, GESDEC, Châtillon	Gratuité évacuation des déchets	14'582	24'157
Fondation privée	Formation	3'060	19'870
AAV Contractors	Travaux locaux	25'000	0
Ville de Genève	Gratuité manifestations plaine de plainpalais	42'273	0
Ville de Genève	Gratuité location de salle et matériels	10'200	0
Etienne Etienne	Evénement 16.11.21 : plan, design, clip video	4'950	0
APEC	affiches espace publicitaire Tram	3'620	0
APEC	production 5250 cabas	7'157	0
Procter & Gamble	flyer fondue Partage	0	1'019
Procter & Gamble	lessive	0	16'957
Caran d'ache	62'500 masques	0	25'000
CAPAS	2'000 masques	0	800
PRO	1'000 masques	0	400
Redeemer Grace Geneva	10'000 masques (200 boites de 50)	0	4'000
		1'192'756	1'058'122

4. AUTRES INFORMATIONS**4.1 Parties liées**

La Fondation PARTAGE et la Fondation Colis du Cœur ont occupé des locaux communs jusqu'en octobre 2021.

Durant cette période, la Fondation Partage a facturé à la Fondation Colis du Cœur un forfait de CHF 1000.- par mois pour les coûts d'électricité ; soit un total de CHF 10'000.

4.2 Divers

	2021 CHF	2020 CHF
Valeurs d'assurance-incendie des marchandises et des installations	1'000'000	1'000'000
Evénements postérieurs à la date du bilan	Néant	Néant
Cautionnements, garanties et constitutions de gages en faveur des tiers	Néant	Néant
Actifs mis en gage ou cédés, actifs sous réserve de propriété	Néant	Néant
Dettes découlant de contrats de leasing non portés au bilan	Néant	Néant
Engagements conditionnels	20'500	5'000
Dissolution de réserves latentes	Néant	Néant